

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 17 mai 2016

Le conseil municipal s'est tenu en mairie de Montagne le mardi 17 mai 2016

Présents : BOFFELLI Christian, DECARD Frédéric, FOULQUIER Luc, LAVERGNE Vincent, MANDIER Corinne, PACAUD Patrick, TURQUET Cécile, VIALLE Michel, VINCENT Céline

Excusés : MAGNIER Ludovic, SAUTY Vincent,

La séance est ouverte à 20 h 00

Michel VIALLE est secrétaire de séance.

1 – Convention entre Parnans et Montagne pour la voirie limitrophe

Monsieur le maire présente un projet de convention proposé par la commune de Parnans, après discussion il s'avère que le linéaire affecté à Montagne est nettement supérieur à celui de Parnans. Si cela présente peu d'importance pour les travaux d'entretien, déneigement ou fauchage, il n'en va pas de même le jour ou la réfection complète sera à réaliser. Monsieur le Maire va contacter la commune de Parnans pour préciser les choses, modifier ou amender la convention.

II – Maison Buisson

Quelques travaux supplémentaires ont été demandés à l'entreprise Repiton : ajout d'un mat d'antenne et alimentation électrique de la grange. Un avenant numéro 1 est donc proposé au lot 13- électricité , il s'élève à 546.47 € HT.

Il est voté à l'unanimité.

Pour les façades il y a 3 000 € à ajouter pour faire le retour de la grange en face des fenêtres de la cour. Cet avenant est également voté à l'unanimité.

Le chantier accuse un léger retard imputable à l'entreprise STPR, attributaire des lots 6 et 7 (placo et peinture)

La fin des travaux est prévue pour septembre.

III – Travaux voirie

L'estimation des travaux de la DDT était d'environ 17 000 €.

Cinq entreprises ont répondu, l'entreprise Eurovia 13 998 € TTC, la mieux disante est proposée par la commission d'appel d'offre.

Accord du conseil municipal pour l'attribution des travaux à l'entreprise Eurovia.

IV – Adhésion des communes de Saint Paul les Romans et de Saint Lattier au Syndicat des Eaux de l'Herbasse

Accord à l'unanimité du conseil pour l'adhésion des deux communes.

V - Décision modificative par rapport à la TVA

Délibération pour un montant de 1 € à créditer au compte 658 et à débiter du compte 022.

VI - Questions diverses.

Signalétique

Le travail avance, la société SIRAP a envoyé les premiers plans avec les dénominations des chemins et les numéros attribués aux maisons.

Le groupe de travail va se retrouver rapidement en mairie pour valider le travail réalisé.

Tags sur la salle des fêtes. Il est nécessaire de repeindre les façades, l'employé municipal va réaliser le travail.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h.